Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale M-Bond 300 Resin

Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Adhésifs, produits d'étanchéité.

Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Flam. Liq. 3; H226

Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale M-Bond 300 Resin

Pictogramme(s) de Danger





Mention(s) d'Avertissement

Contient:

Danger Styrène

Mention(s) de Danger H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H361d: Susceptible de nuire au foetus.

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

terme.

Conseil(s) de Prudence P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P260: Ne pas respirer les vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Autres informations EUH208: Contient: Cobalt bis(2-ethylhexanoate). Peut déclencher une réaction

allergique.

2.3 Autres dangers Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Vinyl Ester Resin	50 - 55	-	-	Aucun attribué	Non classé
Styrène	< 50	100-42-5	202-851-5	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412
Silica, Amorphous, Fumed, CrystFree	< 5	112945-52-5	-	Aucun attribué	Non classé
Cobalt bis(2- ethylhexanoate)	< 1	136-52-7	205-250-6	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

Inhalation

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

Contact avec la Peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.2

www.vpgsensors.com

dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appliquer, s'il y lieu, la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas

d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un

médecin si l'irritation s'étend.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition

prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire. Peut irriter les

voies respiratoires. Susceptible de nuire au foetus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

5.3 Conseils aux pompiers Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. Ne pas utiliser d'eau.

Liquide inflammable. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone et hydrocarbures. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Peut polymériser par chauffage. L'augmentation de la pression peut être rapide.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL 6.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et

endroits confinés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas adsorber avec de la sciure ou autres matériaux combustibles. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.

6.4 Référence à d'autres sections Voir Rubrique: 8, 13

7. **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas remplir, vider ou manipuler à l'aide d'air comprimé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

> Température de stockage Temps limite de stockage

Matières incompatibles

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée. Ambiante. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 25.

Stable dans les conditions normales. Contrôler le produit stocké pour

compenser les pertes d'inhibiteurs.

Conserver à l'écart des: Cuivre, alliage de cuivre, Laiton et Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés péroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux.

Adhésifs, produits d'étanchéité

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

7.3

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Styrène	100-42-5	50	215	=	=	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

Valeur limite biologique 8.1.2

Non fixé. Non fixé.

8.1.3 **PNECs et DNELs**

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166).

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com



Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Recommandés: Caoutchouc nitrile ou PVC.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



8.2.3

La protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable. Si l'utilisation d'un respirateur filtrant s'avère appropriée, choisissez le EN141 ou le EN143. Recommandés: Type de filtre A (EN141) et Type de filtre P2 (EN143). Disposer d'un appareil respiratoire autonome ou d'un masque respiratoire à adduction d'air lors de l'utilisation de ce produit.

Non applicable.

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement

Dangers thermiques

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Opaque ambré liquide

Odeur Piquante
Seuil olfactif 0.2 ppm (Styrène)
pH Non applicable.
Point de fusion/point de congélation -30°C (Styrène)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'Evaporation

146°C (Styrène)

32°C [Closed cup/Coupe fermée]

0.49 (Styrène) (BuAc = 1)

Inflammabilité (solide, gaz)

Liquide - Non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

Limites d'inflammabilité (Su

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 6.1 (Styrène) d'explosivité Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.1 (Styrène)

Pression de vapeur

Densité de vapeur

3.6 (Air = 1) (Styrène)

2.6 (Air = 1) (Styrène)

Densité relative 1.08 + -0.04 @ 25°C (De l'eau = 1)

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammabilité 490°C (Styrène)

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité 450 - 600 cps @ 25°C (Brookfield Résultat du test)

Propriétés explosives Non Explosif.
Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 Autres informations Non disponible.

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

10.	SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1 10.2	Réactivité Stabilité chimique	Instable: Contrôler le produit stocké pour compenser les pertes d'inhibiteurs. Stable dans les conditions normales.
10.2	Possibilité de réactions dangereuses	Liquide Inflammable. Contrôler le produit stocké pour compenser les pertes
10.0	Todalsinte de redoctorio durigeredoco	d'inhibiteurs. Ceci peut se produire: Polymérisation Dangereuse. Polymérisation exothermique violente susceptible d'être initiée par chauffage ou en présence de catalyseurs. L'augmentation de la pression peut être rapide.
10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contrôler le produit stocké pour compenser les pertes d'inhibiteurs. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 65 (Polymérisation Dangereuse).
10.5	Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Cuivre, alliage de cuivre, Laiton et Les catalyseurs de polymérisation tels que les composés péroxy ou azo, les acides forts, les alcalins, les agents oxydants et les sels de métaux.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone et hydrocarbures.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.

11.1	Informations sur les effets toxicologiques	(Substances dans les préparations / m	élanges)
1 1 . 1	illioilliations sur les effets toxicologiques	(Oubstances dans les preparations / in	icialiges,

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Ingestion

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20

mg/l.

Contact avec la Peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée EUH208: Contient: Cobalt bis(2-ethylhexanoate). Peut déclencher une réaction

allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Toxicité pour la reproduction Repr. 2: Susceptible de nuire au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 **Autres informations** Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 12.

12.1 Toxicité Aq	uatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets	
------------------	--	--

néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 > 10 < 100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune information sur le mélange lui-même. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

12.4 Mobilité dans le sol Le produit devrait être peu mobile dans le sol (Insoluble dans l'eau).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le contenu

conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des récipients vides

non nettovés.

13.2 Autres informations Éliminer les contenants vides et les déchets de façon sécuritaire. Ne pas

remplir, vider ou manipuler à l'aide d'air comprimé. Recycler uniquement les

emballages complètement vides.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID / IMDG / IATA

l'environnement.

14.1 Numéro ONU UN 1866

14.2 Nom d'expédition des Nations unies RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnementNon classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non applicable.

convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Renseignements supplémentaires Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la

substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Substances of Very High Concern (SVHCs) Aucun.
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Styrène (CAS# 100-42-5). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Styrène (CAS# 100-42-5) et Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (CAS# 136-52-7), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Dioxyde de silicone (CAS# 7631-86-9).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Révision: 1.0 Date: 08.10.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vpgsensors.com

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point d'éclair Résultat du test
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 1; H372	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H413	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H361d: Susceptible de nuire au foetus.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

voies respiratoires. d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H332: Nocif par inhalation.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H351: Susceptible de provoquer le cancer. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.